

SÉANCE DU 31 AOÛT 2020

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, le 31 août 2020 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

M. Bruno Vadnais, Maire
M. Éric Deschênes, conseiller au poste numéro 1
M. Richard Dion, conseiller au poste numéro 2
M. Yvon Tranchemontagne, conseiller au poste numéro 3
M. Richard Belhumeur, conseiller au poste numéro 4
M. Jean-Pierre Doucet, conseiller au poste numéro 5
M. Gérald Toupin, conseiller au poste numéro 6

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Bruno Vadnais. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance. La directrice générale adjointe, Mme Nathalie Panneton et le directeur des travaux publics, M. François Ricard, sont également présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	135
2. PÉRIODE DE QUESTIONS	135
3. APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2020	136
4. SOUMISSION POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DURANT LES TRAVAUX DE PAVAGE 2020	136
5. RÈGLEMENT NUMÉRO 319 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS ET AUTORISANT UN EMPRUNT.....	137
6. SOUMISSION POUR L'AJOUT DE PRISES ETHERNET.....	140
7. SOUMISSION POUR LA MISE À JOUR DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE PAR CAMÉRAS	140
8. MANDAT POUR LA NÉGOCIATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LA SECTION LOCALE 5189 DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE	140
9. LEVÉE DE LA SÉANCE.....	140

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

rés. 23-08-2020

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisqu'aucun citoyen n'est présent à la séance, aucune question n'est posée.

3. APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder aux travaux de pavage des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires suivants ont répondu à l'appel d'offres :

- 9306-1380 Québec inc. pour un montant de 2 450 249.47 \$ (tx. incl.);
- Maskimo pour un montant de 2 427 114.20 \$ (tx. incl.);
- Construction & Pavage Portneuf inc. pour un montant de 2 896 011.52 \$ (tx. incl.);
- Sintra inc. pour un montant de 2 742 584.90 \$ (tx. incl.);
- Construction et pavage Boisvert inc. pour un montant de 2 647 604.34 \$ (tx. incl.).

CONSIDÉRANT que Maskimo est le bas soumissionnaire conforme;

rés. 24-08-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Belhumeur et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de Maskimo ;

QUE cette résolution ainsi que tous les documents de soumission font office de contrat;

QUE l'acceptation de cette soumission est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 319 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité.

4. SOUMISSION POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DURANT LES TRAVAUX DE PAVAGE 2020

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à *Solmatech* et à *Groupe ABS* pour le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de pavage 2020;

ATTENDU QUE la soumission de *Solmatech* est au montant de 27 615.00 \$ (av. tx.);

ATTENDU QUE la soumission de *Groupe ABS* est au montant de 22 017.00 \$ (av. tx.);

rés. 25-08-2020

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *Groupe ABS*, au prix susmentionné.

Adoptée à l'unanimité.

5. RÈGLEMENT NUMÉRO 319 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS ET AUTORISANT UN EMPRUNT

RÈGLEMENT NUMÉRO 319

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE
PAVAGE 2020 ET AUTORISANT UN
EMPRUNT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert désire effectuer d'importants travaux d'amélioration de plusieurs chemins municipaux;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux, incluant les frais de financement, les intérêts sur l'emprunt temporaire et les frais incidents est estimé à 2 925 493 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion ainsi qu'un projet du présent règlement ont été dûment donnés à la séance extraordinaire du conseil municipal le 24 août 2020;

rés. 26-08-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 319 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 - OBJET

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux suivants :

- Les travaux de réfection du pavage des chemins municipaux qui seront exécutés conformément au document d'appel d'offres incluant le devis des travaux et faisant partie intégrante au présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3- DESCRIPTION DE LA DÉPENSE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 925 493 \$ pour l'application du présent règlement. Cette somme inclut le coût des travaux mentionnés à l'article 2, les intérêts sur l'emprunt temporaire, les frais incidents, les imprévus et les taxes de vente.

L'estimation des dépenses mentionnées ci-dessus et la répartition des coûts des travaux sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B ».

ARTICLE 4- AFFECTATION D'EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5- MONTANT ET TERME

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues à l'article 2 du présent règlement incluant également les intérêts sur l'emprunt temporaire, les frais incidents, les imprévus et les taxes de vente, le conseil autorise un emprunt au montant de 2 925 493 \$, sur une période de quinze ans (15) ans.

ARTICLE 6- MODE DE REMBOURSEMENT

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposée et il sera prélevée annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7- SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée par le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Annexe B**Estimation des dépenses**

Travaux	2 110 996 \$
1. Travaux :	
a. Rang York	649 818 \$
b. Grand rang Sainte-Catherine	648 275 \$
c. Ponceau rang Saint-André sud-ouest	25 201 \$
d. Rue Dominique	38 213 \$
e. Rue Isabelle	25 820 \$
f. Rue Curé-Bourgeois	49 723 \$
g. Rue Gérard	34 603 \$
h. Route Saint-Esprit	378 550 \$
i. Rang Saint-André nord-est	260 793 \$
2. Frais pour les imprévus (10 % autorisés par le MAMH)	211 100 \$
3. Frais pour honoraires professionnels (10 % autorisé par le MAMH)	<u>211 100 \$</u>
	Sous-total
	2 533 196 \$
4. Taxes non remboursables (4.9875 % sur le sous-total)	126 343 \$
5. Frais de financement (10 % autorisé par le MAMH)	<u>265 954 \$</u>
	Total des travaux :
	2 925 493 \$

Adopté à l'unanimité.

6. SOUMISSION POUR L'AJOUT DE PRISES ETHERNET

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *Futur Tec Communications* au montant de 2 478.00 \$ (av. tx.) dans le cadre des travaux d'entretien et d'amélioration du bâtiment de l'hôtel de ville.

rés. 27-08-2020

Adoptée à l'unanimité.

7. SOUMISSION POUR LA MISE À JOUR DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE PAR CAMÉRAS

Il est proposé par M. Richard Belhumeur, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *Technizone inc.* au montant de 13 768.00 \$ (av. tx.) pour la mise à jour du système de surveillance par caméras.

rés. 28-08-2020

Adoptée à l'unanimité.

8. MANDAT POUR LA NÉGOCIATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LA SECTION LOCALE 5189 DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Larry Drapeau, pour négocier une lettre d'entente avec la section locale 5189 du *Syndicat canadien de la fonction publique*, concernant la formation d'un employé pour certaines tâches pour les opérations à l'usine d'eau potable, sur le réseau de distribution de l'eau potable et sur le captage et le traitement des eaux usées.

rés. 29-08-2020

Adoptée à l'unanimité.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que la séance est levée.

rés. 30-08-2020

Adoptée à l'unanimité

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, Maire

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 31^e jour du mois d'août 2020.

Larry Drapeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

